

Questions orales

d'avion survenus jusqu'ici et à les renvoyer à un comité spécial ou à une commission d'enquête publique qui aurait pour mandat de recommander des mesures correctives?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais que tous les députés partagent la douleur de l'épouse et de la famille du capitaine Trottier à la suite de l'incident tragique d'hier.

Comme le député le sait sans doute, depuis 1982, il y a eu neuf écrasements de CF-18 assez graves pour que l'avion soit considéré comme une perte totale. Ces accidents ont causé la mort de six personnes. Trois des enquêtes entreprises sont terminées et, d'après les renseignements dont je dispose, il semble que l'appareil n'était à blâmer dans aucun cas.

Le ministère n'a pas pour politique de diffuser automatiquement les résultats des enquêtes en pareilles circonstances, bien que ces renseignements puissent être obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Mon collègue, le ministre, de hauts fonctionnaires et moi-même sommes en train d'examiner cette politique en vue de l'assouplir tout en préservant l'intégrité des enquêtes et en protégeant la vie privée des personnes mises en cause.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le CF-18 est un appareil de haute technicité. Pourquoi le ministère de la Défense nationale ne donne-t-il pas plus d'heures de formation aux pilotes de ces appareils très délicats et sophistiqués?

Pourquoi le gouvernement voudrait-il lésiner sur la formation et l'orientation et risquer la vie de professionnels hautement spécialisés, sans parler de l'investissement qu'il fait perdre aux contribuables canadiens?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la Situation de la femme): Monsieur le Président, je crois que le député devrait savoir que nos pilotes de CF-18 sont très compétents. Ils s'entraînent continuellement et reçoivent, à mon avis, une formation exceptionnelle.

Ces pilotes doivent avoir accumulé un certain nombre d'heures de vol avant de pouvoir piloter un CF-18. Tous nos pilotes font chacun des centaines d'heures de vol par année. En fait, je crois qu'ils sont les mieux entraînés parmi les pilotes des pays de l'OTAN. D'ailleurs, notre

taux d'incident prouverait la compétence et le professionnalisme de nos pilotes.

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, entre les pays étrangers c'est la course à qui achèterait un permis de pêche canadien pour pouvoir pêcher à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles au cas où le gouvernement trouverait suffisamment de courage pour limiter la pêche des flottes étrangères à l'intérieur de notre zone de 200 milles, comme le recommande le rapport Harris. Jusqu'ici, 32 permis ont été délivrés à des chalutiers-usines étrangers pour la campagne qui débute seulement à l'automne.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Se rend-il compte que les pêcheurs et les ouvriers d'usines de transformation du poisson du Canada ont bien compris qu'il va leur falloir se priver pour sauver nos stocks de poisson, mais ce qu'ils n'arrivent pas à comprendre c'est que le gouvernement du Canada autorise les étrangers à pêcher la morue, le sébaste, le turbot et le capelan, qui sont justement les espèces menacées? Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va se décider immédiatement à mettre un terme à cette course parmi les pays étrangers à qui décrocherait un permis de pêche canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que celui qui chercherait uniquement à faire des déclarations fracassantes à la Chambre des communes au lieu d'essayer de régler ce problème fondamental et grave, celui-là adopterait une politique de conflit ouvert avec tous les étrangers, pêcheurs ou pas.

Le député sait que les mesures dont il parle sont conformes aux obligations contractées par le Canada au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Il doit savoir qu'il se pose des difficultés actuellement au sujet du respect des contingents de l'OPANO par la Communauté européenne. Il doit savoir que si nous faisons ce qu'il demande, cela équivaldrait à nous retirer du régime de l'OPANO.

Cela aurait également pour effet de saper les démarches entreprises aujourd'hui par mes collègues le ministre des Pêches et le ministre du Commerce extérieur pour essayer d'obtenir dans le cadre des règles et du régime de l'OPANO un peu plus de respect pour nos